

ASSISTANT PARTAGE

Discipline médicale : Médecine d'urgence

1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Le Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise est l'établissement de référence à l'est du département du Loiret.

Montargis est situé à 100 km de Paris - accès direct par le train à 1h de Paris Bercy. (1h15 de l'aéroport d'Orly)

Le Centre hospitalier de l'Agglomération Montargoise comprend 790 lits et 87 places lits et places répartis de la manière ci-dessous.

MCO : 288 lits et 45 places

SSR : 60 lits

Psychiatrie : 48 lits et 27 places

EHPAD : 312 lits et 15 places

USLD et UHR : 82 lits

Accueil de jour Alzheimer : 15 places

Quelques chiffres sur l'activité annuelle (2020) de l'établissement :

- Etablissement MCO de 288 lits, activité de proximité et de recours.
- 13 743 hospitalisations complètes en MCO, pour un total de 81 506 journées.
- 53 354 passages aux urgences.
- 1 297 accouchements par an (maternité de niveau 2B),
- bloc opératoire de 6 salles en cours d'agrandissement (travaux d'agrandissement des blocs et urgences lancés en septembre 2020)

Le plateau technique de l'hôpital comprend :

- Urgences médico-chirurgicales avec HTCD, SMUR
- Réanimation Polyvalente et Soins continus
- Radiologie (IRM, TDM, Echo-Radio)
- Laboratoire d'analyses 24/24
- Cardiologie avecUSIC et explorations
- Services de chirurgie (orthopédie, viscérale, urologie, ambulatoire) avec astreintes fonctionnelles
- Services de médecine (endocrinologie, oncologie- médecine interne, gastroentérologie, pneumologie)
- Pôle femme-enfant
- Sur site : structures privées avec dialyse, radiothérapie, rééducation fonctionnelle, médecine nucléaire et imagerie médicale.

2. Présentation synthétique du CHU de Tours

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisé (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).

Toutes les activités y sont pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de 155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.

Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249 000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le 1er employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.

<p>3. Présentation du service de l'établissement d'accueil</p> <p>Nom du service : Urgences</p> <p>Pôle de rattachement : URIA - Psychiatrie (Urgences - Réanimation - Imagerie - Anesthésie - Psychiatrie - Laboratoire) - Chef de Pôle : Monsieur le Docteur NICOLA wnicola@ch-montargis.fr - Chef de service : Dr MAKOKO lmakoko@ch-montargis.fr</p> <p>Correspondante affaires médicales : Savine GRZESIAK affaires.medicales@ch-montargis.fr</p> <p>Composition de l'équipe médicale : 3 ETP Praticiens hospitaliers (10 médecins) - 9,1 ETP Praticiens associés (10 médecins) - 10.5 ETP stagiaires associés - internes et FFI (11 médecins)</p> <p>Nombre de lits : 5 lits d'UHTC dont une chambre d'apaisement, un circuit long (8 boxes), un circuit court (2 boxes et un salle de plâtre), 2 boxes de déchocage, un cabinet médical et une zone d'accueil patient covid (dont un déchocage COVID) et un boxe pédiatrique, et une équipe de SMUR. Matériel de téléAVC.</p> <p>Autres : Deux lignes de gardes dédiées au circuit long, une garde de SMUR et une demi garde.</p>
<p>4. Présentation du service du CHU de Tours</p> <p>Nom du service : DEPARTEMENT MEDECINE D'URGENCE</p> <p>Pôle de rattachement : URGENCES - MÉDECINE LÉGALE</p> <p>Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : Pr S. Laribi : 02 47 47 81 09 s.laribi@chu-tours.fr</p> <p>Composition de l'équipe médicale : 30 PH/PHC ; 8 assistants ; 2 CCA ; 1 CCA territorial</p> <p>Nombre de lits UHCD : 18</p> <p>Nombre de places : 27</p> <p>Plateau technique : TDM - IRM - EEG - neuroradiologie interventionnelle - Coronarographie</p> <p>Autres :</p>
<p>5 Missions confiées au CHAM</p> <p>Prise en charge initiale des patients accueillis dans le service des urgences ou lors des prise en charge SMUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Urgence médico-chirurgicale - Douleur thoracique - Détresse respiratoire - Abdomen chirurgical - Colique néphrétique - Polytraumatisé - Intoxication médicamenteuse - Urgence psychiatrique et patient agité
<p>6 Les compétences à développer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge des pathologies aiguës et graves en collaboration avec les autres spécialités - Présentation du dossier médical - Maîtrise des gestes techniques urgents (massage cardiaque, ponction et drainage, voie veineuse périphérique) - Utilisation de l'échographie fast aux urgences
<p>7 L'organisation de la permanence des soins</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Au CHAM</u> : Il sera demandé d'effectuer une garde hebdomadaire - <u>Au CHU de Tours</u> : <p>3 gardes urgences 2 gardes SMUR</p>
<p>8 Les valences (enseignement/ recherche)</p> <p>Participation et animation du staff</p>
<p>9 Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)</p> <p>L'assistant dispose du matériel également disponible pour le service.</p>
<p>10 Logement par l'établissement d'accueil</p> <p>Le CHAM logera gracieusement les assistants pour une période de 2 mois.</p>
<p>11 Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistantat partagé</p> <p>Oui</p>
<p>12 Rémunérations, prime d'exercice territorial</p> <p>Votre employeur sera le CHU de Tours.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement de base : réglementation statutaire - Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif - Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail - Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins

13 Prise en charge des frais de déplacement

Oui selon la réglementation en vigueur (soit 50% des abonnements - transports en commun).